

Brevets—Loi

Ensuite, monsieur le Président, le gouvernement promet beaucoup d'emplois dans la recherche. Le projet ne nous promet rien et les compagnies pharmaceutiques n'ont rien promis non plus, de façon irrévocable. On a fait plusieurs promesses. On nous a parlé de tous les emplois de chercheurs qui pourraient être créés pour les jeunes Canadiens qui sortent du collège. Nous voyons le gouvernement à l'oeuvre depuis quelques semaines. Il a réduit le nombre d'emplois dans le domaine de la recherche, et il a sabré dans le budget du Conseil national de recherches. Cette politique de la recherche ne nous inspire aucune confiance.

Je voudrais que les députés d'en face tiennent compte des intérêts de leurs électeurs. Ces derniers paieront les médicaments plus cher. Les provinces débourseront, elles aussi, davantage pour financer leurs programmes d'assurance-médicaments. Cette mesure ne tient pas compte des intérêts de nos concitoyens. Je prie instamment les députés d'en face de faire parvenir un message au cabinet pour lui demander de la retirer.

• (1520)

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais le temps prévu pour les questions et commentaires est écoulé.

[Français]

Mme Gabrielle Bertrand (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, la nouvelle politique en matière de brevets que le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) a déposée à la Chambre vise plusieurs objectifs. L'un de ceux-ci n'est pas le moindre consiste à transformer l'industrie pharmaceutique canadienne en un secteur d'innovation de premier plan par une augmentation marquée des investissements dans le domaine de la recherche et du développement.

À l'heure actuelle, le Canada n'occupe pas une place enviable en matière de recherche pharmaceutique. En effet, nos dépenses à ce chapitre sont relativement faibles par rapport à celles des autres pays. Le Canada suit d'assez loin le Royaume-Uni, la Suisse et l'Allemagne fédérale. Le Japon, les États-Unis et l'Italie devancent également le Canada en matière de crédits consacrés à la recherche. En fait, la recherche pratiquée au Canada dans le domaine pharmaceutique n'est pas considérée comme de la recherche fondamentale. La recherche effectuée est principalement une mise en forme pharmaceutique ne comportant que de la recherche clinique.

La raison de cette situation est le climat d'incertitude et d'hostilité qui règne au Canada depuis 1969, c'est-à-dire depuis que le régime des licences obligatoires pour l'importation d'ingrédients actifs a été instauré. Les sociétés innovatrices n'avaient aucune garantie quant à la période de protection qu'elles pouvaient espérer pour leurs produits brevetés au Canada. La mise au point d'un médicament est un travail risqué, laborieux: il faut parfois jusqu'à 10 ans et c'est un travail coûteux, il varie entre 50 et 100 millions de dollars. Aussitôt qu'un produit avait de grandes possibilités commerciales, il pouvait être copié par un fabricant d'équivalents génériques sans que la firme innovatrice ne reçoive une compensation adéquate pour le risque qu'elle avait pris et pour l'investissement considérable qu'elle avait consenti. Cette situation injuste a été dénoncée tant sur le plan national

qu'international, le Canada étant le seul pays industrialisé à restreindre de la sorte la propriété intellectuelle.

Les amendements apportés à la Loi sur les brevets vont dorénavant changer cette situation. La nouvelle politique va constituer un encouragement à la recherche en élargissant la protection des brevets. Les possibilités d'accroître la recherche dans l'industrie pharmaceutique canadienne sont considérables. Notre nouvelle politique va donner lieu à un accroissement sans précédent des investissements en recherche et développement au Canada.

Les entreprises pharmaceutiques se sont engagées à augmenter leurs dépenses en recherche et développement qui se situent actuellement à 4,9 p. 100 de la valeur des ventes. Elles vont augmenter d'ici à 1990 à 8 p. 100 et, d'ici 1995, à 10 p. 100. L'application de la présente politique va ainsi doubler ces investissements. Cela représente 1,4 milliard de dollars supplémentaires pour les dix prochaines années. Depuis le 27 juin dernier seulement, le total des investissements annoncés d'un bout à l'autre du pays est d'environ 647,6 millions.

De plus, il est important de noter que ces investissements vont placer le Canada dans la même ligne que le Japon, les États-Unis et l'Italie au niveau des dépenses consacrées à la recherche pharmaceutique en termes de pourcentage des ventes.

Nous avons également insisté auprès des sociétés pour qu'elles accroissent leurs efforts non seulement dans le domaine de la recherche clinique mais aussi dans le domaine de la recherche fondamentale. Il serait bon à ce moment-ci de préciser que la définition de recherche et développement que nous avons adoptée est celle qui apparaît dans les règlements de la Loi de l'impôt sur le revenu. Les avantages retirés d'une croissance de la recherche sont énormes. En termes d'emplois, on estime que la croissance de la recherche permettra de créer plus de 3 000 emplois pour les Canadiens.

Nos diplômés auront ainsi d'excellentes opportunités d'emploi et nous pourrons continuer de bénéficier dans l'avenir de leurs compétences scientifique et technique.

Les universités, les hôpitaux, les établissements de recherche privés, bénéficieront également de la croissance de la recherche. Et selon toute attente, jusqu'à 30 p. 100 ou 420 millions de dollars des dépenses supplémentaires de recherche et développement iront vers ces établissements.

Toutes les régions du Canada bénéficieront de cette nouvelle politique et cette dernière ne favorisera pas uniquement le Québec et l'Ontario. Les entreprises innovatrices ont été encouragées avec le plus de vigueur possible à confier une plus grande part de leurs activités de recherche aux universités et hôpitaux dans toutes les régions du pays.

Comme je l'ai mentionné précédemment, plus de 400 millions de dollars supplémentaires iront vers ces établissements. Par exemple, il a été annoncé dernièrement que la Colombie-Britannique verrait ses investissements à la recherche passer de 1,5 million de dollars à 15 millions de dollars d'ici 1995, et ce, grâce aux changements apportés à la Loi sur les brevets.

On peut également mentionner que la Faculté de médecine de l'Université de Colombie-Britannique et ses hôpitaux universitaires affiliés en seront les principaux bénéficiaires. En Alberta, la compagnie de recherche Bio-Mera de Calgary et d'autres firmes à Edmonton seront aussi gagnantes.